



REPUBLIQUE LIBANAISE
MINISTRE DES FINANCES

معهد باسل فليحان
المالي والاقتصادي
Institut des Finances Basil Fuleihan



Budget du citoyen

Liban 2018

Série de sensibilisation financière et fiscale

Distribuée gratuitement
Première édition, 2018

Budget du citoyen

**Liban
2018**



Budget du citoyen 2018

Cette première édition du « Budget du Citoyen » a été publiée à l'initiative de S.E. le ministre des Finances, M. Ali Hassan Khalil.

L'édition 2018 a été préparée par l'Institut des Finances Basil Fuleihan en collaboration avec la direction générale des Finances - direction du Budget et du Contrôle des Dépenses.

Ce livret s'inscrit dans la série des guides financiers et fiscaux s'adressant aux citoyens dans le but de les sensibiliser à leurs droits et obligations, à faciliter leurs démarches administratives et à promouvoir la transparence et la citoyenneté fiscale.

Avant-propos

Avec le Budget du Citoyen, le ministère des Finances a fait le choix de la transparence budgétaire afin de consolider la relation de confiance entre l'Etat et le citoyen. En effet, le budget joue un rôle primordial dans la vie des libanais : il reflète les choix du gouvernement en matière d'emploi, d'éducation, de santé et logement, ainsi que leurs répercussions sur le pouvoir d'achat.

Le budget est le document officiel qui dévoile le plan d'action du gouvernement ainsi que ses choix de politiques financières, économiques et sociales pour les années à venir. Pour l'année 2018, le ministère des Finances s'est engagé à publier le Budget du Citoyen dès la promulgation du budget et de ses budgets annexes afin de lancer le dialogue, et de permettre à l'opinion publique dans ses différentes composantes, citoyennes et citoyens, secteur privé et autres, de s'exprimer par rapport aux priorités économiques et sociales du gouvernement, aux dépenses et sources de financement. Le Budget du Citoyen est un document destiné à favoriser la participation citoyenne, notamment de la société civile, de manière informée, pour être en mesure de contribuer à la prise de décision et responsabiliser le gouvernement vis-à-vis de ses choix.

Pour que chaque citoyen devienne un acteur du développement, le relais de tous pour une large diffusion de cette publication est vivement sollicité.

Pour notre part, le ministère espère faire du Budget du Citoyen un exercice annuel, qui consacre notre engagement au service d'une plus grande transparence et d'une amélioration du service public et de la bonne gouvernance.

Le ministre des Finances
Ali Hassan Khalil

Table des matières

| | |
|--|----|
| Le Budget du Citoyen | 6 |
| Le budget au Liban | 8 |
| Priorités et orientations | 9 |
| Aperçu général | 10 |
| Les dépenses budgétaires | 11 |
| Les recettes budgétaires | 18 |
| La dette publique | 24 |
| Les nouvelles mesures fiscales | 27 |
| Les réformes | 30 |
| Les projets et programmes du budget | 32 |
| Le saviez-vous? | 33 |
| 5 questions afin de mieux comprendre le processus budgétaire | 34 |

Glossaire des termes techniques

Argent public

L'argent qui provient de la collectivité à travers les impôts, les taxes et autres recettes et qui sert à financer la structure et les missions de l'État comme la Défense, l'application de la loi, la construction d'infrastructures, les services sociaux et autres.

Budget de l'Etat

Le budget de l'État est un document juridique (loi budgétaire) qui résume les politiques économiques et sociales du gouvernement et son plan de financement de l'action publique pour chaque année.

Inflation

L'inflation est évaluée à travers le taux de la hausse générale des prix à la consommation des biens et des services ; par conséquent, elle représente la baisse du pouvoir d'achat.

Produit intérieur brut - PIB

Le produit intérieur brut est la valeur monétaire de l'ensemble des biens et services produits par un pays au cours d'une période donnée.

Croissance économique

La croissance économique désigne l'évolution annuelle, exprimée en pourcentage, du produit intérieur brut.

Croissance économique réelle

La croissance économique ajustée par rapport à l'inflation.

Dettes publiques

Les fonds empruntés par l'État pour couvrir le déficit budgétaire.

Déficit budgétaire

Le déficit budgétaire se produit quand les dépenses totales de l'État dépassent ses recettes, hors emprunts.

Solde budgétaire

La différence entre les dépenses totales de l'État et ses recettes totales.

Solde primaire

La différence entre les dépenses totales de l'État (hors service de la dette) et ses recettes totales.

Macroéconomie

La macroéconomie étudie le comportement de l'économie dans son ensemble. Elle traite d'une multitude de phénomènes comme l'inflation, le niveau des prix, les taux de croissance, le produit intérieur brut, l'évolution du chômage, etc.

Budgets annexes

Les budgets annexes sont réservés aux services de l'État non dotés de la personnalité morale et assurant une activité économique. Ils sont régis par des règles de présentation et de fonctionnement particulières, reflétant leur activité économique et commerciale.

Avances du Trésor

Fonds détenus temporairement en dehors du Trésor et qui devraient être remboursés à partir de crédits budgétaires actuels ou à venir.

Qu'est-ce que le Budget du Citoyen ?

Ce livret récapitule les principales informations contenues dans la loi budgétaire votée par le parlement pour l'année 2018. Il présente les choix de politique fiscale du gouvernement, ainsi que les principales mesures de réformes.

Les informations sont présentées de manière transparente et claire afin d'informer le citoyen, de manière simplifiée, de la situation fiscale et de lui permettre de comparer et d'analyser les dépenses publiques, ainsi que l'évolution du déficit et la dette publique.

Pourquoi le ministère des Finances publie-t-il le Budget du Citoyen ?

- Pour faciliter l'accès des citoyens à l'information financière et fiscale ;
- Pour encourager la participation citoyenne au débat public, notamment autour de la manière dont le gouvernement détermine ses choix de politiques publiques ayant un impact direct sur la vie des citoyens ;
- Pour proposer aux citoyens des outils qui leur permettent d'évaluer l'efficacité des choix budgétaires par rapport à leurs attentes ;
- Pour familiariser les citoyens aux principales mesures économiques et financières mises en place par le gouvernement.



Que contient-il?

- Les principaux objectifs et indicateurs économiques et financiers ayant servi d'hypothèses à l'élaboration du budget ;
- Les dépenses attendues ;
- Les recettes fiscales et non fiscales attendues ;
- Le déficit budgétaire et la dette publique ;
- Les projets et programmes ;
- Les mesures fiscales ;
- Les mesures de réforme.

Définition du budget

L'article 3 de la loi de comptabilité publique libanaise définit le budget comme « un instrument législatif par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses de l'Etat pour une année civile. Il est constitué d'un ensemble des comptes qui décrivent toutes les ressources et toutes les charges de l'Etat et des ministères » ;

Cette définition stipule que le budget obéit à une classification administrative particulière ou « poste budgétaire particulier » ;

La ligne ou le poste budgétaire repose sur le principe de répartition annuelle des dépenses et recettes sur la base d'unités administratives et fait l'objet d'une double classification qui permet de l'identifier soit selon les points d'affectation, au niveau des ministères, de l'administration et des institutions publiques (classification administrative), soit selon la nature et l'objectif de dépenses concernant les biens, services et travaux (classification fonctionnelle) ;

Le poste budgétaire est présenté sous forme de tableau simple montrant les recettes totales d'un côté, et les dépenses totales de l'autre ;

Il est difficile dans le cadre du poste budgétaire ou de la classification administrative d'améliorer la transparence et d'évaluer la performance réelle des unités administratives. De ce fait, il devient plus difficile aux citoyens d'exercer un rôle de contrôle budgétaire.

Comment le concept du budget a-t'il évolué dans le monde ?

- Le rôle du budget a évolué depuis le début du 20e siècle, et plus particulièrement au niveau de son rôle économique et social comme outil de prévoyance, de planification et de reddition des comptes.
- Cette évolution a mené à un changement au niveau du contenu même du budget et des méthodes de classification (par fonctions/projets, missions, programmes et actions plutôt que par article/poste/objet budgétaire), ainsi qu'à un changement au niveau des méthodes utilisées pour l'élaboration, la mise en œuvre et le contrôle budgétaire, par la mise en place d'indicateurs de performance, de plans et rapports annuels de performance.

3

Priorités et orientations

a

Quelles sont les priorités et orientations retenues dans la loi budgétaire de 2018?

- La rationalisation des dépenses budgétaires ;
- Une diminution de 20% des charges budgétaires de toutes les administrations et les institutions publiques, hors postes relatifs aux salaires et traitements;
- Une réduction du solde budgétaire et la stabilisation du niveau de la dette publique;
- La mise en place des mesures réformistes.

b

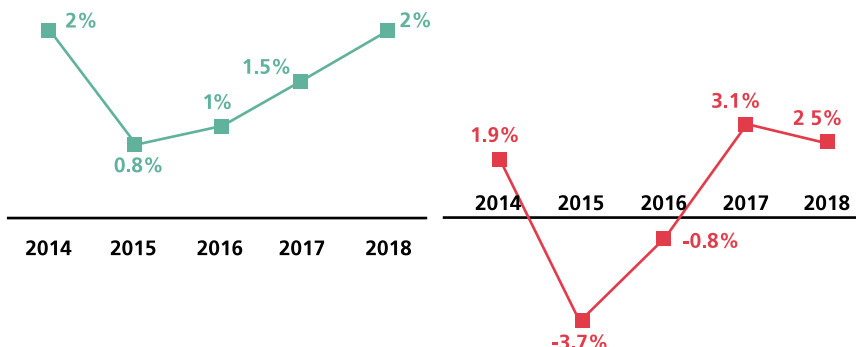
Quelles sont les hypothèses d'élaboration du budget 2018?

| | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|--------|--------|--------|
| Taux de croissance du PIB réel (en %) | 2.13 | 2.91 | 3.10 |
| Taux de croissance du PIB nominal (en %) | 3.43 | 3.91 | 4.60 |
| Taux d'inflation (en %) | 1.69 | 1.72 | 2.02 |
| Produit intérieur brut (en milliards de L.L.) | 86 087 | 89 456 | 93 567 |
| Produit intérieur brut (en millions de \$) | 57 106 | 59 341 | 62 068 |
| Total des dépenses (en % du PIB) | 27.40 | 27.01 | 26.30 |
| Total des recettes (en % du PIB) | 17.79 | 17.86 | 17.91 |
| Solde budgétaire (% of GDP) | -8.36 | -7.90 | -7.14 |

Hypothèses macroéconomiques relatives au budget de 2018

Source : Lettre d'appel relative au budget de 2018, circulaire budgétaire numéro 1420/s1

Evolution de la situation économique

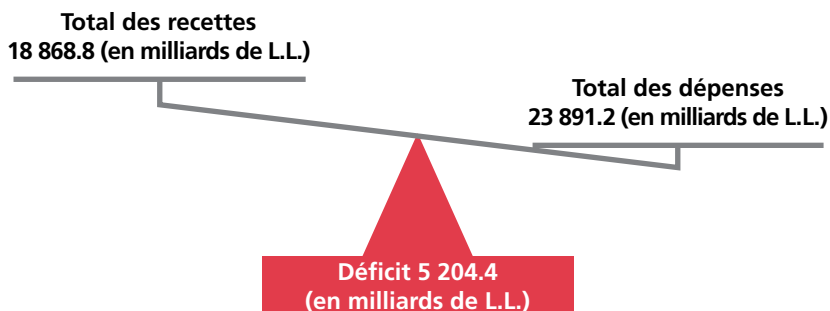


Taux de croissance réelle du PIB
entre 2014 et 2018 (en %)

Taux d'inflation entre 2014 et 2018
(en %)

Remarque: Les données pour l'année 2018 sont des estimations

Source: Base de données du Fonds Monétaire International - Avril 2018



Aperçu du bilan financier

Remarque: Le déficit budgétaire n'inclut pas les crédits budgétaires alloués à l'Electricité du Liban (EDL). L'article 13 de la loi du budget prévoit une avance du Trésor pour un montant de 2 100 (milliards de L.L.) accordée à l'EDL. Si jamais comptabilisée, le déficit atteint 7 304.4 (milliards de L.L.)

Source: Loi budgétaire de 2018

5

Les dépenses budgétaires

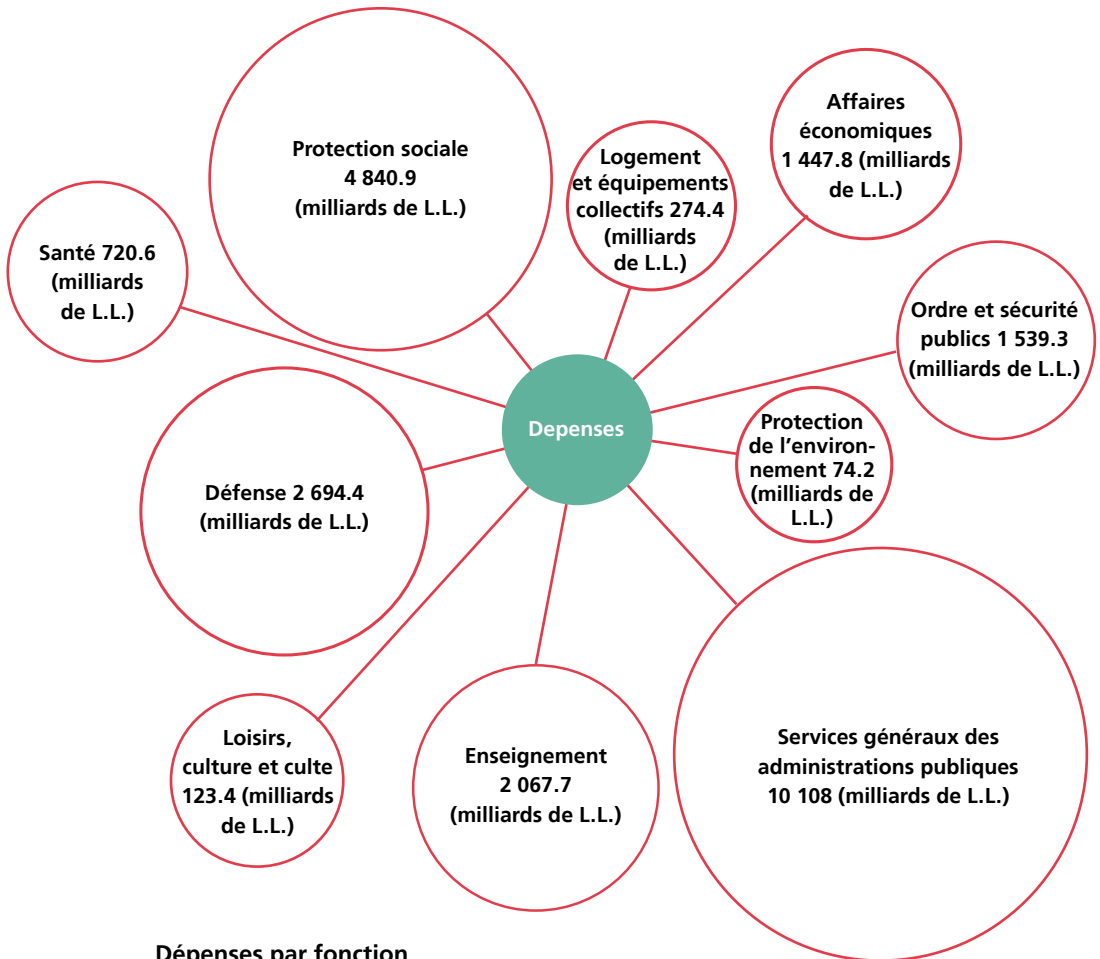
a

Les dépenses budgétaires selon la classification fonctionnelle

Le total des dépenses budgétaires pour l'année 2018 est de

23 891 (milliards de L.L.)

excluant les avances du Trésor et les budgets annexes



Dépenses par fonction

Source: Loi budgétaire de 2018

Budget du citoyen 2018

Les dépenses budgétaires

Dont:

Défense

2 694.4 (milliards de L.L.)

Dont: Infrastructure et équipements militaires 271.5 (milliards de L.L.)
Désamorçage des bombes à sous-munition 2.5 (milliards de L.L.)

Ordre et sécurité publics

1 539.3 (milliards de L.L.)

Dont: Services de police 995.7 (milliards de L.L.)
Tribunaux 119 (milliards de L.L.)
Administration pénitentiaire 20.3 (milliards de L.L.)

Affaires économiques : Combustibles et énergie

2 188 (milliards de L.L.)*

Dont: Sources d'énergie classiques 27.6 (milliards de L.L.)
Nouvelles sources d'énergie 4.7 (milliards de L.L.)
Avance du Trésor accordée à l'EDL 2 100 (milliards de L.L.)

Affaires économiques : Transports

482.4 (milliards de L.L.)

Dont: Constructions de réseaux routiers 395 (milliards de L.L.)
Installations portuaires 16.5 (milliards de L.L.)

Santé

720.6 (milliards de L.L.)

Dont: Services hospitaliers 497 (milliards de L.L.)
Achats de médicaments 158 (milliards de L.L.)
Transferts aux organismes à but non lucratif 15 (milliards de L.L.) dont 2 (milliards de L.L.) déjà inclus dans les services hospitaliers

Enseignement

2 067.7 (milliards de L.L.)

Dont: Enseignement primaire et secondaire 1 445.7 (milliards de L.L.)
Enseignement supérieur 435.4 (milliards de L.L.)

**Affaires économiques :
Agriculture et R&D
agricole**

95.6 (milliards de L.L)

Dont: Fermes fourragères 9.8 (milliards de L.L.)
Plan Vert 2.4 (milliards de L.L.)
Recherche scientifique agricole 15 (milliards de L.L.)

**Protection de
l'environnement**

74.2 (milliards de L.L)

Dont: Gestion des déchets 35.4 (milliards de L.L.)
Financement de projets environnementaux 960 (millions de L.L.)

Méthode d'estimation des dépenses budgétaires

Le ministre des Finances publie la circulaire budgétaire qui explicite les principales orientations du gouvernement et sur la base de laquelle les ministères et administrations publiques procèdent à l'estimation de leurs dépenses. Ils soumettent leurs projets de budgets à la direction du Budget, au ministère des Finances.

A son tour, la direction du Budget revoit les projets élaborés par les administrations, prenant compte des dépenses des années précédentes ainsi que des lignes directrices et priorités publiées dans la circulaire. Suite aux séances de discussion budgétaire avec les diverses administrations, la direction du Budget prépare un budget préliminaire comprenant une estimation des différentes enveloppes ministérielles, un compte-rendu des discussions budgétaires ainsi que les crédits sujets à contestation. La décision finale sera laissée au ministère des Finances, en consultation avec le ministère concerné.

Dans le cas où les discussions entre le ministère des Finances et l'administration concernée échouent, le cas est référé au Conseil des Ministres pour une prise de décision finale.

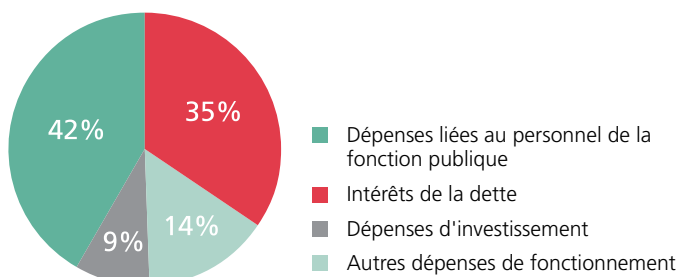
Le projet du budget est finalisé par le ministère des Finances et présenté au Conseil des Ministres.

* Ce montant inclut une avance du Trésor de 2 100 (milliards de L.L.) accordée à l'EDL qui ne figure pas dans le total des crédits du budget.

Les dépenses budgétaires

b Les dépenses budgétaires et les budgets annexes

| | |
|---|---|
| <p>Le total des dépenses budgétaires est de 23 891 (milliards de L.L.) distribué comme suit:</p> | <p>21 720.7 (milliards de L.L.) Dépenses de fonctionnement Dépenses de biens et de services liés au fonctionnement de l'Etat.</p> |
| | <p>2 170.5 (milliards de L.L.) Dépenses d'investissement Notamment la construction de routes, d'infrastructures et autres.</p> |



| | |
|---|---|
| <p>2 827 (milliards de L.L.) Total des budgets annexes distribué comme suit:</p> | <p>96.8 (milliards de L.L.) Direction générale de la Loterie nationale</p> |
| | <p>30.4 (milliards de L.L.) Office des Céréales et de la betterave sucrière</p> |
| | <p>2 700.3 (milliards de L.L.) Télécommunications</p> |

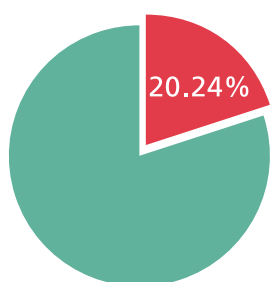
2 100 (milliards de L.L.) en avance du Trésor destinée à financer le déficit de l'EDL (non allouée dans les crédits du budget)

Source: Loi budgétaire de 2018



Part des dépenses de protection sociale dans le budget 2018

Le total des dépenses de protection sociale est de 4 840.9 (milliards de L.L.) dont:



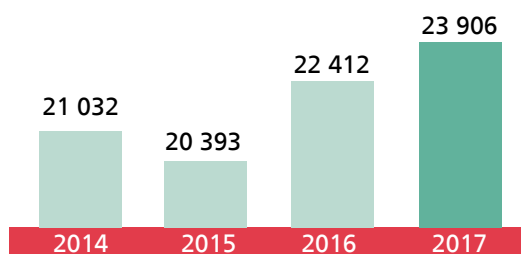
■ Dépenses de protection sociale

| |
|---|
| Maladie 698.3 (milliards de L.L.) |
| Invalidité 8.8 (milliards de L.L.) |
| Indemnités de fin de service et pensions de retraite 2 808.6 (milliards de L.L.) |
| Allocations familiales 156 (milliards de L.L.) |
| Protection et promotion des droits des femmes 1.3 (milliards de L.L.) |
| Protection sociale non classée ailleurs 1 037 (milliards de L.L.) |

Source: Loi budgétaire de 2018



L'évolution des dépenses publiques



Evolution des dépenses publiques entre 2014 et 2017 (en milliards de L.L.)

Remarque: Les données pour les années 2014 à 2016 sont issues des rapports publiés par le ministère des Finances. Les données de l'année 2017 sont issues de la Loi budgétaire de 2017

Source: « Public Finance Monitor 2016 » - Ministère des Finances

Les dépenses budgétaires



Les dépenses budgétaires selon la classification administrative

| | | Dépenses budgétaires (milliards de L.L.) du budget 2017 | Part de la dépense par rapport au total du budget 2017 (%) | Dépenses budgétaires (milliards de L.L.) du budget 2018 | Part de la dépense par rapport au total du budget 2018 (%) |
|----|---|---|--|---|--|
| 1 | Présidence de la République | 20.38 | 0.085% | 18.10 | 0.076% |
| 2 | Parlement libanais | 71.68 | 0.300% | 84.79 | 0.355% |
| 3 | Présidence du Conseil des Ministres | 1 544.07 | 6.459% | 1 523.51 | 6.377% |
| 4 | Conseil Constitutionnel | 1.87 | 0.008% | 1.84 | 0.008% |
| 5 | Ministère de la Justice | 107.37 | 0.449% | 116.64 | 0.488% |
| 6 | Ministère des Affaires Etrangères et des Emigrés | 175.11 | 0.732% | 179.15 | 0.750% |
| 7 | Ministère de l'Intérieur et des Municipalités | 1 517.86 | 6.349% | 1 670.17 | 6.991% |
| 8 | Ministère des Finances | 630.26 | 2.636% | 727.33 | 3.044% |
| 9 | Ministère des Travaux publics et des Transports | 465.30 | 1.946% | 441.94 | 1.850% |
| 10 | Ministère de la Défense nationale | 2 813.40 | 11.769% | 3 198.87 | 13.389% |
| 11 | Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur | 1 708.69 | 7.148% | 2 091.63 | 8.755% |
| 12 | Ministère de la Santé publique | 708.54 | 2.964% | 728.84 | 3.051% |
| 13 | Ministère de l'Économie et du Commerce | 29.59 | 0.124% | 26.14 | 0.109% |
| 14 | Ministère de l'Agriculture | 74.45 | 0.311% | 96.54 | 0.404% |
| 15 | Ministere des Télécommunications | 7.08 | 0.030% | 6.69 | 0.028% |
| 16 | Ministère du Travail | 416.22 | 1.741% | 389.26 | 1.629% |

| | | | | | |
|-----|---|------------------|---------|------------------|---------|
| 17 | Ministère de l'Information | 45.33 | 0.190% | 47.63 | 0.199% |
| 18 | Ministère de l'Énergie et de l'Eau | 387.09 | 1.619% | 327.82 | 1.372% |
| 19 | Ministère du Tourisme | 25.71 | 0.108% | 23.72 | 0.099% |
| 20 | Ministère de la Culture | 46.49 | 0.194% | 48.64 | 0.204% |
| 21 | Ministère de l'Environnement | 14.02 | 0.059% | 14.02 | 0.059% |
| 22 | Ministère des Déplacés | 7.04 | 0.029% | 8.15 | 0.034% |
| 23 | Ministère de la Jeunesse et des Sports | 15.51 | 0.065% | 14.53 | 0.061% |
| 24 | Ministère des Affaires sociales | 226.67 | 0.948% | 228 | 0.954% |
| 25 | Ministère de l'Industrie | 8.16 | 0.034% | 9.78 | 0.041% |
| 26 | Charges communes | 11 450.00 | 47.896% | 11 022.64 | 46.137% |
| 27 | Réserves budgétaires | 1 388.04 | 5.806% | 844.73 | 3.536% |
| | Budget Total | 23 906.04 | | 23 891.22 | |
| 108 | Direction générale de la Loterie nationale | 115.80 | | 96.80 | |
| 113 | Office de la Betterave sucrière et des céréales | 45.26 | | 30.49 | |
| 115 | Télécommunications | 2 615.99 | | 2 700.32 | |
| | Total des budgets annexes | 2 777.06 | | 2 827.62 | |
| | Total | 26 683.10 | | 26 718.84 | |

Tableau comparatif des enveloppes ministérielles pour 2017 et 2018

Source: Lois budgétaires de 2017 et 2018

Les recettes budgétaires prévues pour 2018

Le total des recettes budgétaires prévues est de

18 686 (milliards de L.L.)

14 276 (milliards de L.L.)

Recettes fiscales

Les recettes provenant des impôts sur le revenu et bénéfices, des cotisations de sécurité sociale, des taxes prélevées sur les biens et services, des prélèvements sur les salaires, des impôts sur le patrimoine et des droits de mutation, ainsi que d'autres impôts et taxes.

4 410 (milliards de L.L.)

Recettes non fiscales

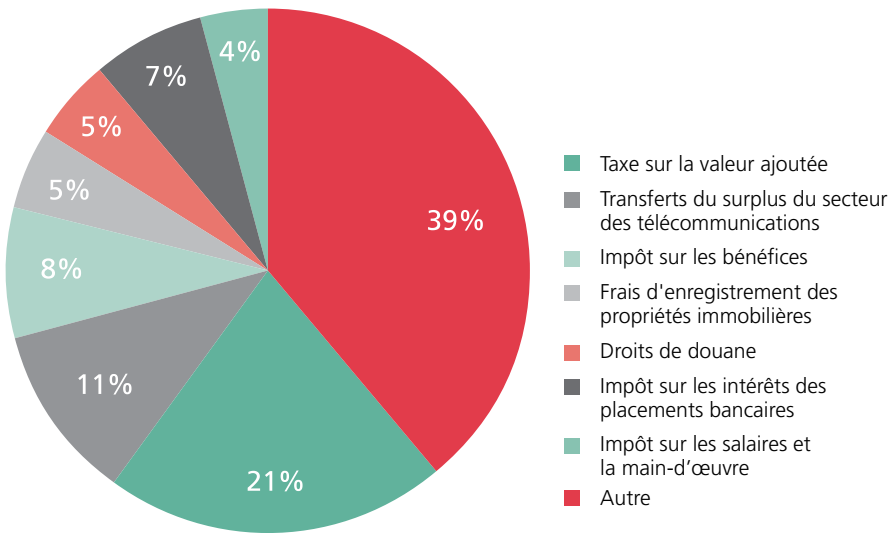
Principalement des recettes provenant des entreprises publiques et des profits générés par certaines institutions publiques.

Recettes fiscales et recettes non fiscales

| **Source:** Loi budgétaire de 2018



Comment les recettes du budget 2018 sont-elles distribuées?



Distribution des recettes budgétaires (en %)

Source: Loi budgétaire de 2018

Comment les recettes fiscales sont-elles estimées?

La direction du Budget estime les recettes prévues pour l'année qui suit, en se basant sur les lignes directrices et priorités publiées dans la circulaire budgétaire (augmentation des taxes, réduction des dépenses, etc.), ainsi que sur le cadre macroéconomique du pays (taux de croissance anticipé, taux d'inflation et autres indicateurs).

Les recettes budgétaires

c

Les principales recettes fiscales du budget 2018

La taxe sur
la valeur ajoutée
3 958
(milliards de L.L.)

L'impôt sur
les intérêts des
placements bancaires
1 301
(milliards de L.L.)

Les droits de
douane
863
(milliards de L.L.)

Les frais
d'enregistrement
des propriétés
immobilières
886 (milliards de L.L.)

L'impôt sur les
bénéfices
1 493
(milliards de L.L.)

L'impôt sur les
salaires et la
main-d'œuvre
780 (milliards de L.L.)

d

Les principales recettes non fiscales du budget 2018

Les transferts du
surplus du secteur des
télécommunications
2 071
(milliards de L.L.)

Les recettes du
Casino du Liban
118 (milliards de L.L.)

Les recettes du Port
de Beyrouth
214 (milliards de L.L.)

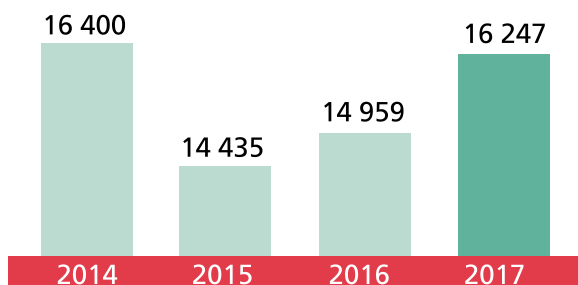
Les transferts
provenant des
institutions financières
publiques (BDL)
61 (milliards de L.L.)

Revenus des
propriétés de l'Etat
105 (milliards de L.L.)

Droits administratifs
817 (milliards de L.L.)



L'évolution des recettes publiques



Evolution des recettes publiques entre 2014 et 2017 (en milliards de L.L.)

Remarque: Les données pour les années 2014 à 2016 sont issues des rapports publiés par le ministère des Finances. Les données de l'année 2017 sont issues de la Loi budgétaire de 2017

Source: « Public Finance Monitor 2016 » - Ministère des Finances

Les recettes budgétaires



Comparaison des recettes budgétaires entre 2017 et 2018

| | | Les recettes du budget 2017 (en milliards de L.L.) | Les recettes effectives de l'année 2017 (en milliards de L.L.) | Les recettes du budget 2018 (en milliards de L.L.) |
|-----|---|--|--|--|
| 111 | Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital | 4 224.17 | 4 200.24 | 3 997.75 |
| 119 | Autres impôts sur le revenu | 0.68 | 1.07 | 1 040.93 |
| 121 | La taxe foncière sur les propriétés bâties | 272.28 | 282.62 | 220.9 |
| 122 | Les droits de succession | 173.39 | 166.42 | 176.85 |
| 123 | Les impôts non périodiques sur le patrimoine | 1 355.42 | 964.05 | 886.75 |
| 124 | Les redevances d'occupation du domaine public maritime | 0 | 0 | 0 |
| 129 | Autres impôts sur le patrimoine | 0 | 0 | 0 |
| 131 | La taxe intérieure de consommation sur les biens | 1 428.07 | 1 428.27 | 1 762.30 |
| 132 | Les profits de la Regie Libanaise Des Tabacs et Tombacs | 105.75 | 130.73 | 126.36 |
| 133 | Les taxes sur les services | 3.87 | 3.35 | 3.96 |
| 134 | Les impôts sur la vente | 0.50 | 0.35 | 0.40 |
| 135 | La taxes sur la valeur ajoutée | 3 441.03 | 3 475.60 | 3 958.19 |
| 139 | Autres impôts sur les biens et services | 446.98 | 461.48 | 508.49 |
| 141 | La taxe sur les produits importés | 867.79 | 742.22 | 863.14 |
| 142 | Les taxes à l'exportation | 0 | 0 | 0 |
| 149 | Autres impôts sur le commerce extérieur et les transactions internationales | 0 | 0 | 0 |
| 151 | Le droit du timbre | 523.70 | 524.20 | 730.09 |

| | | | | |
|-----|--|------------------|------------------|------------------|
| 152 | Les tarifs forfaitaires | 0 | 0 | 0 |
| 159 | Autres taxes non classées ailleurs | 0 | 0 | 0 |
| 261 | Les recettes provenant des entreprises publiques non financières | 2 348.62 | 2 315.33 | 2 478.4 |
| 262 | Transferts provenant d'institutions financières publiques | 61.14 | 60.68 | 61.75 |
| 263 | Revenus des propriétés de l'Etat | 103.05 | 266.21 | 105.12 |
| 264 | Transferts d'établissements publics à caractère d'investissement | 0 | 0 | 0 |
| 269 | Autres recettes provenant d'établissements publics | 6.01 | 6.80 | 6.13 |
| 271 | Droits administratifs | 731.32 | 746.03 | 817.06 |
| 272 | Recettes administratives | 31.84 | 32.96 | 33.06 |
| 273 | Ventes | 3.41 | 3.44 | 3.48 |
| 274 | Les droits de permis | 77.15 | 85.15 | 81.59 |
| 279 | Autres droits et recettes administratifs | 21.72 | 15.20 | 19.85 |
| 281 | Amendes et pénalités | 30.15 | 38.18 | 38.80 |
| 282 | Confiscations | 0.007 | 0.034 | 0.008 |
| 283 | Sanctions | 0.28 | 0.40 | 0.31 |
| 291 | Parts déductibles des pensions des retraités | 155.54 | 221.37 | 311.09 |
| 292 | Recettes des services postaux | 0 | 0.90 | 0 |
| 294 | Dons internes courants | 0 | 0 | 0 |
| 295 | Dons externes courants | 0 | 60.91 | 0 |
| 299 | Recettes non fiscales extraordinaires | 2.08 | 12.77 | 454.00 |
| | Total des recettes | 16 416.07 | 16 247.07 | 18 686.86 |

Tableau comparatif des recettes entre 2017 et 2018

| **Source:** Loi budgétaire de 2018

7 La dette publique

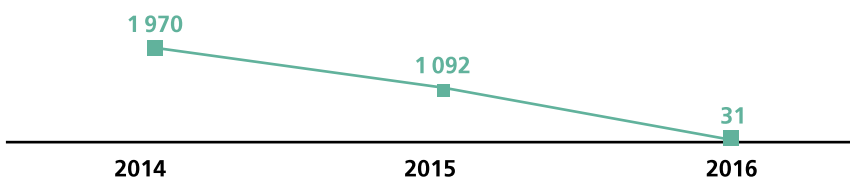
a

Déficit budgétaire prévu

| | | | | | | |
|--|---|--|---|---|---|----------------------|
| Recettes 18 686.8 (milliards de L.L.) | - | Dépenses 23 891.2 (milliards de L.L.) | = | Déficit budgétaire ou besoin de financement -5 204.4 (milliards de L.L.) | | |
| Déficit budgétaire ou besoin de financement | + | Dette (N-1) | - | Remboursement du principal dû (N) | = | Dette (N) |

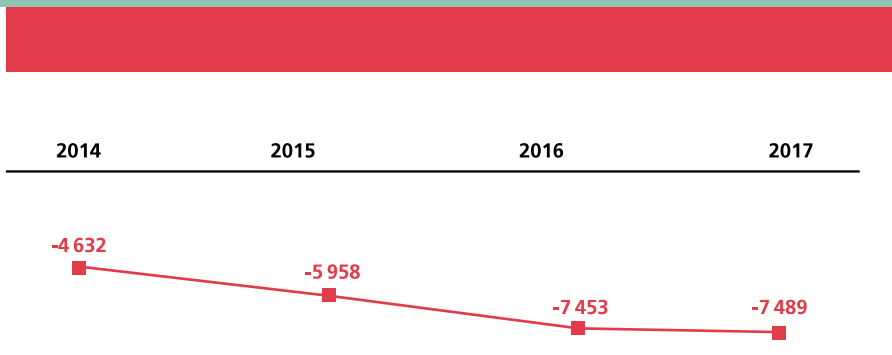
b

L'évolution de la balance budgétaire



Evolution de la balance primaire entre 2014 and 2016 (en milliards de L.L.)

Source: « Public Finance Monitor 2016 » - Ministère des Finances



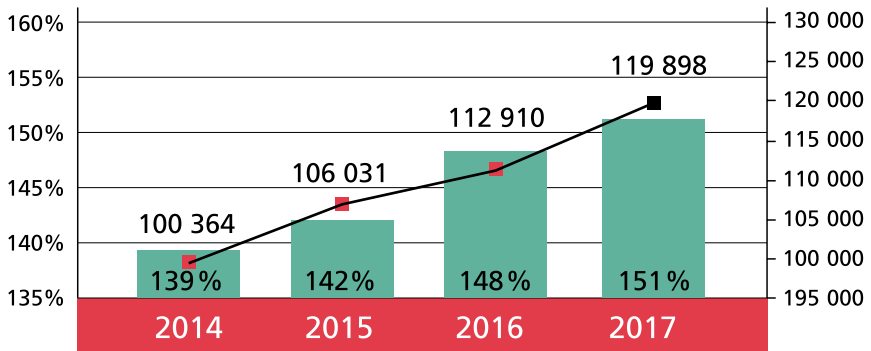
Evolution de la balance budgétaire entre 2014 and 2017 (milliards de L.L.)

Remarque: Les données pour les années 2014 à 2016 sont issues des rapports publiés par le ministère des Finances. Les données de l'année 2017 sont issues de la Loi budgétaire de 2017

Source: « Public Finance Monitor 2016 » - Ministère des Finances



L'évolution de la dette publique



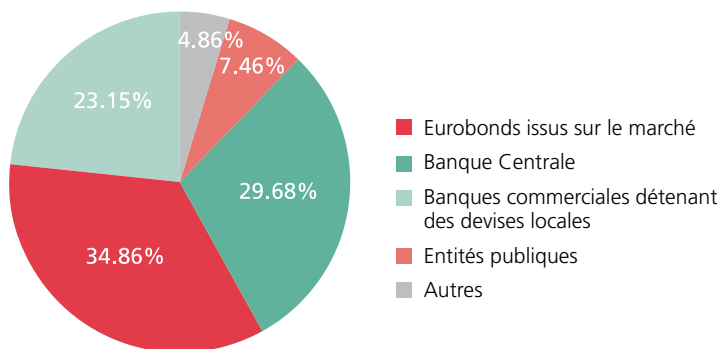
Evolution de la dette publique entre 2014 and 2017

Source: « Debt and Debt Markets report 2017 » - Ministère des Finances

La dette publique

d

Distribution de la dette par type de porteur

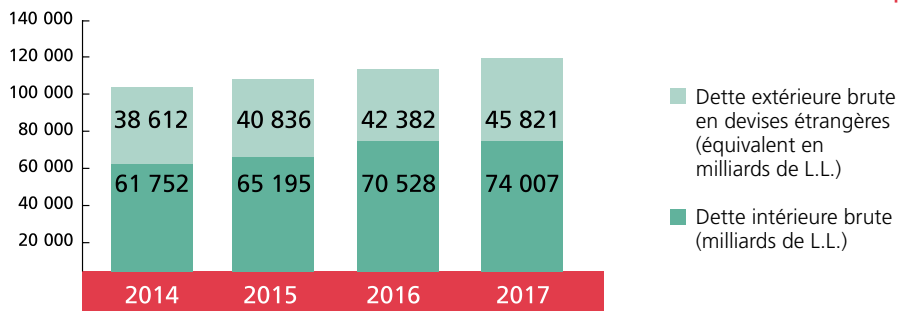


Distribution de la dette par type de porteur

Source: « Debt and Debt Markets report 2017 » - Ministère des Finances

e

Distribution de la dette par devises



Distribution de la dette par devises locale et étrangères

Source: « Debt and Debt Markets report 2017 » - Ministère des Finances



Les nouvelles mesures fiscales

Réduction d'impôts

- Les amendes de vérification et de collecte redevables au ministère des Finances (réduction allant de 90 à 100%) ;
 - Les amendes sur les paiements dus relatifs aux ordres de collecte d'impôts émis par les administrations publiques, les institutions, les municipalités et les autres entités de droit public (réduction de 90%) ;
 - Amendes sur les paiements dus à l'Inspection des Véhicules ou « Mécanique » (réduction de 90%) ;
 - Amendes sur les paiements dus relatifs aux frais de municipalité (réduction de 90%) ;
 - Amendes sur les paiements dus relatifs aux frais de municipalités pour les institutions touristiques (réduction de 90%) ;
 - Amendes sur les paiements dus à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (réduction de 90%) ;
- Et ce, à condition que les réductions soient payées dans un délai de six mois après la publication de la loi budgétaire 2018 dans le journal officiel.

Prolongation des délais de contestation

- Les délais de contestation fiscale, portant sur les taxes ou amendes imposées par la direction générale des Finances, ont été prolongés de six mois, suite à la publication de la loi budgétaire 2018 dans le journal officiel.

Exemptions fiscales

- Le personnel, les ouvriers et les salariés occupant un travail ou un poste dans une ou plusieurs institutions ou effectuant un travail assujéti à l'impôt sur le revenu (à premier titre) sont exonérés des amendes de vérification et de collecte pour l'année 2016 et pour les années précédentes ;
- Exemptions fiscales pour les frais d'assurance et de renonciation à une assurance ;
- Les entreprises et les institutions ayant cessé d'opérer avant le 01/01/2013 et n'ayant pas été rayées du registre commercial ainsi que les entreprises civiles n'ayant pas été rayées du registre commercial sont exonérées des amendes et des droits de timbre fiscal et des amendes qui lui sont associées ;
- Les contrats d'embauche des salariés libanais sont exonérés des droits de timbre.

Demande d'échelonnement du paiement des impôts

- Il est possible de verser les impôts sur les salaires retenus à la source ainsi que la taxe sur la valeur ajoutée dus avant le 31/12/2016 par règlement échelonné.

Les nouvelles mesures fiscales

Régularisation de la situation fiscale

- Possibilité de régulariser la situation fiscale des contribuables assujettis à l'impôt sur le revenu pour l'année 2016 et les années précédentes ;
- Possibilité de régulariser les impositions fiscales relatives à l'impôt sur le revenu et la taxe sur la valeur ajoutée présentées devant le Comité d'Objection;
- Possibilité de régulariser la situation fiscale des propriétaires fonciers faisant face à des irrégularités en matière de construction.

Mesures d'incitation fiscale

- Les institutions privilégiant l'embauche de salariés libanais sont exonérées du paiement des contributions à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale pour une période de deux ans et suivant les conditions stipulées dans la loi budgétaire de 2018.

Modification des tranches d'imposition sur les propriétés foncières bâties

| Nouvelles tranches | Taux d'imposition |
|--------------------------------------|-------------------|
| De 1 à 40 000 000 LBP | 4% |
| De 40 000 001 à 80 000 000 LBP | 6% |
| De 80 000 001 à 120 000 000 LBP | 8% |
| De 120 000 001 LBP à 200 000 000 LBP | 11% |
| Plus que 200 000 000 LBP | 14% |

| Distribution des tranches avant la modification | Taux d'imposition |
|---|-------------------|
| De 1 à 20 000 000 LBP | 4% |
| De 20 000 001 à 40 000 000 LBP | 6% |
| De 40 000 001 à 60 000 000 LBP | 8% |
| De 60 000 001 LBP à 100 000 000 LBP | 11% |
| Plus que 100 000 000 LBP | 14% |

Prolongation de permis

- Le ministère du Travail a le droit d'octroyer des permis de travail aux ouvriers non-libanais pour une période de 2 ans, pour le double des frais requis à l'obtention d'un permis de travail pour un an.
- La direction générale de la Sûreté Générale a le droit d'octroyer aux ouvriers non-libanais possédant un permis de travail de deux ans, un permis de résidence de deux ans pour le double des frais requis à l'obtention d'un permis de résidence pour un an.
- Les périodes de validité des passeports et leurs frais ont été revus comme suit :
 - Pour un an: 60 000 LBP ;
 - Pour cinq ans: 300 000 LBP ;
 - Pour 10 ans: 500 000 LBP.

Réductions

- L'impôt sur les apports en nature de biens immobiliers relatifs aux unités résidentielles détenues par des libanais : le nouveau taux sera calculé comme suit :
 - 3% pour la part du bien en-deçà de 375 millions LBP ;
 - 5% pour la part du bien au-delà de 375 millions LBP.
- Les droits de timbre perçus sur les permis d'utilisation du domaine public.

Exemptions

- Les sportifs arabes et étrangers avec lesquels les clubs sportifs de première et deuxième divisions ont conclu des contrats (pour l'ensemble des activités sportives), sont exonérés des contributions à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ainsi que des frais relatifs aux permis de transit, de résidence et de travail.

Les réformes principales

- La dissolution d'un nombre d'institutions et d'entités publiques dont l'exercice ne crée pas de valeur économique ou sociale, et la fusion d'institutions ayant des missions ou activités similaires ;
- La rationalisation des compensations et bénéfices perçus par les fonctionnaires membres de commissions ;
- La mise en place d'un seuil maximal relatif aux compensations annuelles remises aux fonctionnaires des administrations et institutions publiques, des municipalités et des autres entités publiques ;
- La non-fongibilité des crédits entre le poste des salaires et traitements et le poste des récompenses et rémunérations des heures supplémentaires ;
- L'exclusion des familles des martyrs et des personnes blessées et invalides des forces militaires, de l'échelonnement énoncé dans l'article 18 de la loi numéro 46 datée du 21/08/2017 ;
- L'autorisation aux conjoints des martyrs de bénéficier entièrement du salaire de retraite, des indemnités de fin de service et des bénéfices des mutuelles du défunt, quelle que soit leur situation financière ;
- L'octroi d'un permis de résidence aux étrangers qui acquièrent une unité résidentielle au Liban, à condition que la valeur du logement soit supérieure à 750 millions de L.L. à Beyrouth et à 500 millions de L.L. sur le reste du territoire libanais ;
- La modification de l'horaire de travail de 32 à 34 heures hebdomadaires ; la distribution des heures de travail sera régie par décret ministériel, pour permettre de maintenir l'horaire du vendredi de 8h à 11h.
- Limiter la période de congé annuel du corps judiciaire à un mois et demi, entre le 15 juillet et le 30 septembre ;

- L'exonération des véhicules écologiques de certains frais dont les droits de douane et les frais d'immatriculation ;
- La promotion des juges en fonction ainsi que des stagiaires et juges récemment nommés de trois grades exceptionnels ;
- L'annulation de certaines dispositions relatives aux juges et professeurs de l'Université Libanaise (UL).

Certains projets et programmes en cours

| | Coût total du projet | Crédits alloués dans le budget 2018 |
|---|-----------------------------|--|
| Construction de nouveaux immeubles pour le ministère des Finances et d'un immeuble pour les Douanes libanaises | 71.28 milliards LBP | 8.64 milliards LBP |
| Construction d'un port touristique dans la baie de Jounieh | 60 milliards LBP | 16.5 milliards LBP |
| Projets de construction et d'achèvement des routes | | |
| • Elargissement et réhabilitation de la route Al Sultania - Sidon | 32 milliards LBP | 8.5 milliards LBP |
| • Achèvement des travaux de construction de la route Kfar Reman - Marjeyoun | 63 milliards LBP | 7.25 milliards LBP |
| • Construction de la route des Saints (Byblos - Batroun) | 30 milliards LBP | 5 milliards LBP |
| • Achèvement des travaux de construction de l'autoroute du Nord (Tripoli - Frontière nord) | 50 milliards LBP | 5 milliards LBP |
| • Achèvement des travaux de construction et réhabilitation de la route de Tawfiqia (Ras Baalbeck - Al Qaa) | 50 milliards LBP | 5 milliards LBP |
| Programme de désamorçage des bombes à sous-munition | 50 milliards LBP | 2.5 milliards LBP |
| Programme d'équipement et d'infrastructure pour l'armée libanaise | 1 348.2 milliards LBP | 271.5 milliards LBP |
| Construction et équipement de bâtiments scolaires | 20 milliards LBP | 2.5 milliards LBP |
| Expansion du réseau de télécommunications | 450 milliards LBP | 75 milliards LBP |
| Construction d'immeubles au profit d'établissements publics actuellement en location (et ce afin de réduire la facture de location de l'Etat) | 750 milliards LBP | 10 milliards LBP |
| Traitement de la pollution du fleuve du Litani, de la source à l'estuaire (Loi numéro 63 hors-budget) montant distribué sur les ministères de l'Agriculture, ministère de l'Energie et de l'eau, ministère de l'Environnement, ministère de l'Industrie | 1 100 milliards LBP | 97.8 milliards LBP |
| Règlement de dettes et d'indemnités pour l'expropriation de terrains | 850 milliards LBP | 97 milliards LBP |



Le saviez-vous?

- Le ministère des Affaires sociales fournit du lait aux familles dans le cas de naissances multiples (triplés et plus) pour 2 millions de livres libanaises ;
- Le ministère des Affaires sociales fournit aussi des repas aux personnes âgées et aux enfants par le biais de certaines associations désignées ;
- Le Conseil National de la Recherche Scientifique (CNRS) octroie des bourses annuelles à hauteur de 10 millions de livres libanaises, aux cinq premiers diplômés des écoles publiques secondaires, en collaboration avec les universités nationales. Les étudiants choisissent leur spécialité ainsi que leur université de préférence pour poursuivre leurs études ;
- L'Office National de l'Emploi (NEO) subventionne les associations privées pour la formation de professionnels, et ce afin d'améliorer les compétences de 750 à 1 000 apprentis dans les domaines en forte demande sur le marché du travail ;
- Le ministère de la Santé publique garantit l'approvisionnement en médicaments dans le cas de maladies chroniques par le biais de l'octroi de permis d'achat ou à travers ses centres médicaux dans les régions, et garantit également l'approvisionnement en médicaments pour les maladies en phases terminales et pour les cas de cancer ;
- Le ministère des Affaires sociales offre, à travers ses centres, les services de spécialistes en médecine générale et médecine interne ainsi que de dentistes, cardiologues et pédiatres et fournit gratuitement des médicaments sous réserve de disponibilité ;
- Il est possible d'obtenir du ministère des Affaires sociales une « carte de pauvreté » permettant à son détenteur de bénéficier du programme ciblant les familles les plus démunies (éducation, hospitalisation, produits alimentaires selon disponibilité) ;
- L'Agence pour le Développement des Investissements au Liban (IDAL) offre des services de consultation juridique pour les entreprises nouvellement établies au Liban ;
- Il est possible d'obtenir des jeunes plants de fruits et d'arbres des pépinières du ministère de l'Agriculture.

12 5 questions afin de mieux comprendre le processus budgétaire

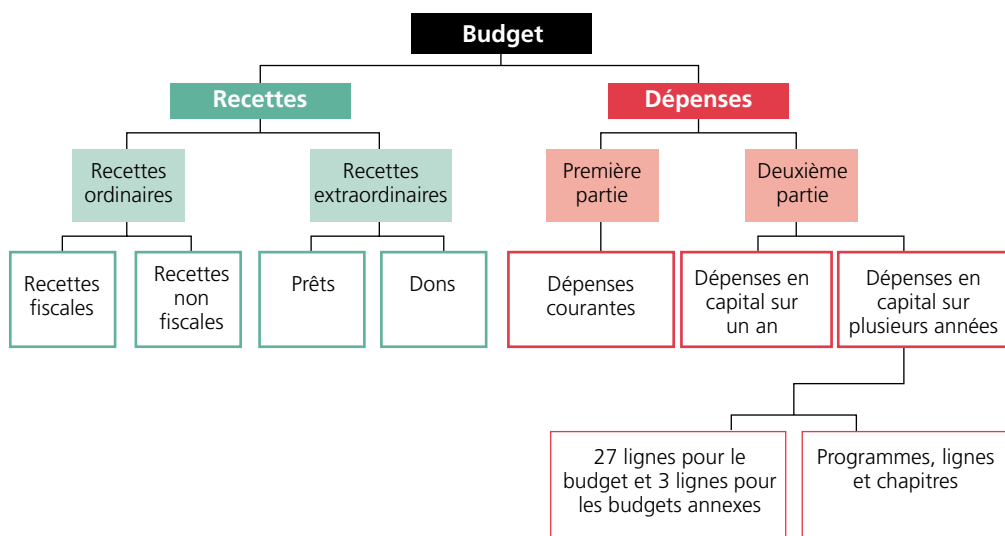
1 De quoi le budget est-il composé ?

1 Du budget

2 Des budgets annexes

Le budget actuel n'inclut pas les budgets extraordinaires, les budgets indépendants et les budgets municipaux. Il ne reflète donc pas la totalité des engagements financiers du pays.

2 Que comprend le budget de l'Etat ?



3

Quels sont les cinq principes fondamentaux du budget?

| Les cinq principes fondamentaux d'une bonne gestion budgétaire | | Exceptions |
|--|---|--|
| Le principe de l'annualité | Le budget de l'État doit être voté chaque année. L'exercice budgétaire coïncide avec l'année civile : l'exécution des dépenses et des recettes doit s'effectuer entre le 1er janvier et le 31 décembre de chaque année. | <ul style="list-style-type: none"> 1- Les programmes ; 2- Les crédits transférés à l'année suivante ; 3- Le système du douzième provisoire ; 4- Les crédits supplémentaires. |
| Le principe de l'unité | Le budget doit prévoir et autoriser l'ensemble des recettes et des charges de l'État dans un document unique. | <ul style="list-style-type: none"> 1- Budgets extraordinaires ; 2- Budgets indépendants ; 3- Budgets annexes ; 4- Les comptes spéciaux de la Trésorerie. |
| Le principe de l'universalité | L'ensemble des recettes doit couvrir l'ensemble les dépenses. | <ul style="list-style-type: none"> 1- La relation entre les budgets annexes, les budgets indépendants et le budget ; 2- Dérogation applicable à certains comptes spéciaux. |
| Le principe de non-affectation | Les recettes budgétaires ne doivent pas être affectées à des dépenses spécifiques. | <ul style="list-style-type: none"> 1- L'affectation de certaines recettes à des dépenses spécifiques pour des considérations pratiques ; 2- L'affectation de certaines recettes à des dépenses spécifiques pour des considérations liées à la confiance ; 3- L'affectation de certaines recettes à des dépenses qui leur sont relatives ; 4- L'affectation de certaines recettes au compte du fond municipal indépendant ; 5- L'affectation des recettes au compte d'entités publiques spécifiques ayant des budgets indépendants ; 6- Des dons conditionnels. |
| Le principe de l'équilibre | Le total des recettes ordinaires du budget doit correspondre au total des dépenses. | Le déficit ou surplus. |

5 questions afin de mieux comprendre le processus budgétaire

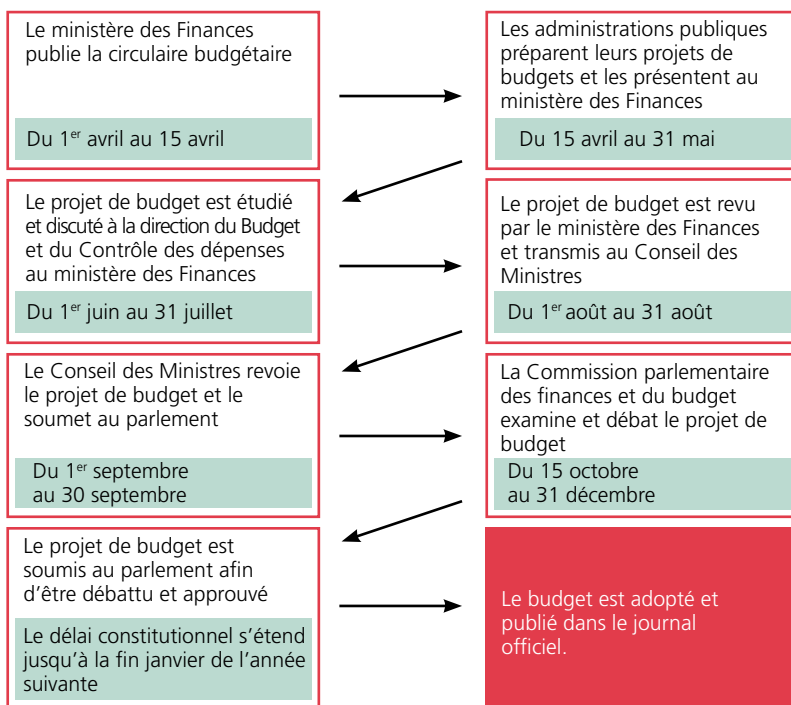
4

Quelles sont les quatre étapes de la préparation et du vote du budget ?

| 1 | 2 | 3 | 4 |
|---|---|--|----------------------------------|
| Préparation du budget | La compilation du budget et le projet de budget | Approbation du projet de budget | Approbation du budget |
| Entité responsable: les administrations et institutions publiques | Entité responsable: le ministère des Finances | Entité responsable: le Conseil des Ministres | Entité responsable: le Parlement |

5

Quels sont les délais de préparation et de vote du budget ?



Ce guide a été préparé par M. Iskandar Boustany, économiste à l'Institut des Finances Basil Fuleihan, sous la supervision de sa présidente, Mme Lamia Moubayed Bissat. Il a été revu par Mme Carol Abi Khalil, directrice du Budget au ministère des Finances, Mme Josiane Saad, chef du département du Budget, et Mme Mirine Jabbour, chef comptable rattachée à la directrice du Budget. Le contenu relatif à la dette publique a été revu par Dr. Hassan Hamdan, directeur de la Planification Stratégique et des Risques au ministère, et M. Albert Tanios, expert des marchés financiers auprès de la direction de la Dette Publique.

Mme Amal Hawwa a revu le contenu global de ce guide et s'est assurée de son exhaustivité.

Nos remerciements à Mme Rania Khalil Kayem et Mme Rima Farah, conseillères auprès du ministre des Finances.

Nous remercions Dr. Alain Bifani, directeur général des Finances pour son soutien continu.

Ce guide fait partie de la série de Sensibilisation Financière et Fiscale

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer le contenu de ce rapport pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits dans vos documents, présentations, blogs, sites internet ou tout autre matériel sous réserve de faire mention de la source sous la forme suivante: « Budget du Citoyen 2018 », Institut des Finances Basil Fuleihan - Ministère des Finances, 2018.

Les demandes pour usage public ou commercial devront être adressées à: institute@finance.gov.lb.

Ce guide est disponible en ligne sur :

- Le site de l'Institut des Finances : www.institutdesfinances.gov.lb
- Le site du ministère des Finances : www.finance.gov.lb

A propos de l'Institut des Finances

L'Institut des Finances Basil Fuleihan est un centre d'excellence œuvrant pour le développement des compétences nationales en gestion des finances publiques et en gouvernance.

L'Institut est un établissement public autonome opérant sous la tutelle du ministre libanais des Finances.

ISBN 978-9953-9030-9-5

© Tous droits réservés à l'Institut des Finances Basil Fuleihan - Ministère des Finances 2018

Rédaction: Iskandar Boustany

Communication éditoriale: Jide Begdache Bacha

Conception: Bassam Kahwagi

Photo de couverture: Nabil Ismail

Impression: RAIDY | www.raidy.com

512, Corniche El-Nahr
B.P.: 16-5870 Beyrouth Liban
Tél. : +961 1 425 146/9
Fax. : +961 1 426 860

institutdesfinances.gov.lb

 IOFLebanon

 IOFLebanon

 InstituteOfFinance